

Droit de la compétition politique

connaissances sur l'ensemble du séminaire au fin de semestre dont une partie au moins prendra la forme d'un cas pratique juridique.

Infos pratiques

- > ECTS : 3,0
- > Nombre d'heures : 24,0
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Ce séminaire se place au cœur des enseignements juridiques du master et des savoirs techniques que doivent maîtriser les étudiants pour pouvoir justifier d'une compétence en matière de travail politique et parlementaire et donc d'une valeur ajoutée auprès de leurs employeurs potentiels. Il a pour objectif de les former aux principaux aspects juridiques de la vie politique, le « droit de la compétition politique », au premiers rang desquels on trouve le droit électoral, le droit des financements politiques, celui de la communication en période électorale, ou le droit des partis politiques qui, en constant renouvellement, contribuent à structurer le champ politique. De ce fait de tels savoirs ne sauraient être acquis sans que soient connues et maîtrisées les principales questions de théorie constitutionnelle connexes aux matières abordées : les notions de représentation, de démocratie, ou le droit de suffrage et ses évolutions.

Les trois premières séances, conçues comme introductives, seront consacrées à ces thèmes. Les autres séances se structureront autour d'un thème auquel les étudiants devront consacrer des recherches et/ou des travaux personnels.

Évaluation

La validation du séminaire se fait par une note de travaux présentés oralement ainsi qu'un contrôle des